

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS - Ressources humaines
N° 2018-D-173

**CREATION TEMPORAIRE D'UN POSTE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON
COMPLET - DGA SERVICES TECHNIQUES -
DECHETS MENAGERS**

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu les articles L 84.53 du 26 janvier 1984 modifiés portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1 °,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au président modifiée,
- Vu l'arrêté n°79 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein des déchets ménagers,

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire d'un poste d'adjoint administratif, à temps non complet (17h30/35h), au sein de la DGA Services techniques - Déchets ménagers, à compter du 1^{er} mai 2018 pour 2 mois.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 3 mai 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 14 mai 2018
Publié ou notifié,
Le 14 mai 2018